

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Nomination des maires suppléants
6. Demande de soumissions pour l'année 2022
7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 - Fonds spécial Covid-19
8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 - Fonds spécial réseau routier
9. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 - Fonds spécial environnement
10. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium en solution liquide (abat-poussière) - Année 2022
12. Amendement à la résolution 2021-390 - Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain - 3890, chemin de l'Église
13. Amendement à la résolution 2021-391 - Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain - 14690, route 335
14. Octroi de contrat - Simpliciti International - Services de téléphonie IP
15. Services de téléphonie IP - Fin du contrat de service avec fournisseur actuel - Fleettel inc.
16. Logiciel Sport-Plus inc. - Renouvellement contrat d'entretien et de support technique
17. PG Solutions - Renouvellement des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications informatiques
18. Octroi de contrat - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques
19. Mandat à Alliance Ressources Humaines - Embauche d'un technicien pour le Service des travaux publics
20. Mandat à Alliance Ressources Humaines - Poste de conseiller(ère) en urbanisme (remplacement congé de maternité) - Service de l'urbanisme
21. Période d'essai non concluante - M^{me} Jacinthe Nadeau - Inspectrice adjointe Service de l'urbanisme
22. Embauche employée étudiante - M^{me} Jade Massicotte - Entretien et surveillance de la patinoire et prêt d'équipements de sport
23. Embauche - MM. Jonathan Leblanc et Danny Coutu-Charron - Poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II - Poste temporaire de nuit

ORDRE DU JOUR (suite)

24. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Renouvellement d'adhésion
25. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - « Défi Ski Nicoletti pneus et mécanique 2022 » - Participation municipale
26. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Spectacle-bénéfice pour le Club des petits déjeuners - École Saint-Théodore-de-Chertsey
27. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Achat de livres
28. Ministère des transports du Québec (MTQ) - Permission de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal année 2022
29. Libération de retenue contractuelle - Pavage J.D. inc. Appel d'offres 2021-006 - Réfection du chemin des Monts
- 29-a) Autorisation de paiement - Excavation Mailhot & Fils - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs **(AJOUT)**
- 29-b) Libération de retenue provisoire - Excavation Mailhot & Fils - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs **(AJOUT)**
30. Règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
31. Règlement 630-2021 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
32. Règlement 631-2021 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)
33. Règlement 632-2021 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297)
34. Adoption des comptes fournisseurs
35. Dépôt de l'état des activités financières
36. Dépôt du registre public des déclarations des élus
37. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
38. Taux d'intérêt pour l'année 2022
39. La mairesse vous informe
40. Période de questions
41. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-406

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout des points 29-a et 29-b.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-407

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tel que rédigé.

5. Nomination des maires suppléants

2021-408

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que les conseillers ci-après soient désignés comme maire suppléant et qu'il leur soit désigné un remplaçant ou une remplaçante, advenant tout empêchement, selon les périodes déterminées suivantes :

- Du 16 novembre 2021 au 16 janvier 2022
M^{me} Valérie Léveillé, district 5 - Remplaçante : M^{me} Annie Bastien, district 2
- Du 17 janvier 2022 au 19 mars 2022
M^{me} Annie Bastien, district 2 - Remplaçant : M. Richard Héту, district 3
- Du 20 mars 2022 au 20 mai 2022
M. Richard Héту, district 3 - Remplaçant : M. Jonathan Théorêt, district 4
- Du 21 mai 2022 au 21 juillet 2022
M. Jonathan Théorêt, district 4 - Remplaçante : M^{me} Valérie Léveillé, district 5
- Du 22 juillet 2022 au 21 septembre 2022
M. Jean-Guy Thibault, district 1 - Remplaçant : M. Sylvain Lévesque, district 6
- Du 22 septembre 2022 au 22 novembre 2022
M. Sylvain Lévesque, district 6 - Remplaçant : M. Jean-Guy Thibault, district 1

6. Demande de soumissions pour l'année 2022

2021-409

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser la préparation des devis et des demandes de soumissions requis pour l'acquisition de biens et de services au cours de l'année 2022. Il est entendu que ces demandes seront effectuées selon les directives établies au règlement 486-2016 (et son amendement le règlement 606-2021) et conformément aux dispositions prévues au règlement 608-2021 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey, adopté le 21 juin 2021 par la résolution 2021-229, aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements (RLRQ, chapitre C-65.1).

7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 - Fonds spécial Covid-19

2021-410

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021, au montant de 20 227,50 \$, provenant de l'aide financière du gouvernement provincial, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial Covid-19. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu ou à la dépense dans le rapport financier audité 2021.

8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 - Fonds spécial réseau routier

2021-411

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021, au montant de 248 562,18 \$, provenant des revenus de taxation, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial réseau routier. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu ou à la dépense des postes fonds spécial réseau routier dans le rapport financier audité 2021.

9. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 - Fonds spécial environnement

2021-412

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021, au montant de 164 310,08 \$, provenant des revenus de taxation, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial environnement. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu dans le rapport financier audité 2021.

10. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

10. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) (suite)

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS,

2021-413

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Chertsey approuve les dépenses d'un montant de 161 650 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium en solution liquide (abat-poussière) - Année 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

POUR CES MOTIFS,

2021-414

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide), nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium en solution liquide (abat-poussière) - Année 2022 (suite)

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Cette somme sera prévue au fonds général 2022 de la Municipalité, au poste « fonds spécial réseau routier ».

12. Amendement à la résolution 2021-390 - Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain 3890, chemin de l'Église

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2021-390 à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux faisaient suite à une exécution d'ordonnance de la Cour supérieure et que cette information est manquante;

CONSIDÉRANT QU' une information concernant la provenance des fonds est également manquante et que le texte aurait dû se lire ainsi : « Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, laquelle somme sera ajoutée au compte de taxes foncières à titre de créance prioritaire en faveur de la Municipalité. ».

POUR CES MOTIFS,

2021-415

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que la résolution numéro 2021-390, adoptée à la séance ordinaire du 15 novembre 2021, soit amendée en conséquence.

13. Amendement à la résolution 2021-391 - Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain 14690, route 335

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2021-391 à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux faisaient suite à une exécution d'ordonnance de la Cour supérieure et que cette information est manquante;

CONSIDÉRANT QU' une information concernant la provenance des fonds est également manquante et que le texte aurait dû se lire ainsi : « Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, laquelle somme sera ajoutée au compte de taxes foncières à titre de créance prioritaire en faveur de la Municipalité. ».

POUR CES MOTIFS,

2021-416

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que la résolution numéro 2021-391, adoptée à la séance ordinaire du 15 novembre 2021, soit amendée en conséquence.

14. Octroi de contrat - Simpliciti International - Services de téléphonie IP

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Chertsey d'avoir une plus grande autonomie quant aux services en téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions, par voie d'invitation, ont été sollicitées en avril 2021 par la MRC de Matawinie auprès de deux firmes spécialisées et que les analyses ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SimplicITI International est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QU' un changement de fournisseur nécessite des frais de programmation et de migration pour la MRC et les municipalités, soit un montant de 11 077 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre a eu lieu le 6 octobre 2021 avec les dirigeants de chacune des municipalités et l'entreprise SimplicITI International qui a présenté les différents avantages et les services qui correspondraient aux besoins de nos infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a transmis un avis courriel à la MRC de Matawinie mentionnant qu'elle était favorable à aller de l'avant avec la firme SimplicITI International.

14. Octroi de contrat - Simpliciti International - Services de téléphonie IP (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-417

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey opte pour le système d'exploitation de téléphonie IP fourni par l'entremise de la MRC de Matawinie et approuve la proposition de la firme SimplicITI International, selon l'offre de service présentée, pour une durée de trois ans, sans option de renouvellement et de déboursier la somme nécessaire pour la programmation et la migration de nos équipements.

Ces sommes seront prévues au fonds général de la Municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024.

15. Services de téléphonie IP - Fin du contrat de service avec fournisseur actuel - Fleettel inc.

CONSIDÉRANT QU' une rencontre a eu lieu le 6 octobre 2021 avec les dirigeants de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT la volonté de l'ensemble des municipalités et de la MRC de Matawinie d'avoir une plus grande autonomie quant aux services en téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service entre la MRC de Matawinie et la firme Fleettel inc. prendra fin le 28 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par voie d'invitations ont été sollicitées en avril 2021 auprès de deux firmes spécialisées et que des analyses ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE le contrat contient une clause de renouvellement automatique et que, par conséquent, il serait opportun de se prévaloir du droit de résiliation prévu à l'article 2125 du Code civil du Québec avant l'arrivée du terme, afin d'éviter une reconduction automatique.

POUR CES MOTIFS,

2021-418

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une nouvelle entente de services de téléphonie et, par conséquent, de mettre fin au contrat actuellement en vigueur, et ce, avant le 28 février 2022, le tout tel que le permet l'article 2125 du Code civil du Québec.

16. Logiciel Sport-Plus inc. - Renouvellement contrat d'entretien et de support technique

2021-419

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorét et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Logiciels Sport-Plus inc., le contrat d'entretien et de support technique pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, au coût de 2 101,65 \$ (plus taxes si applicables). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances sont autorisées à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme sera prévue au fonds général de la Municipalité des années 2021 et 2022.

2021-12-06

17. PG Solutions - Renouvellement des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications informatiques
- 2021-420
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de renouveler, avec la firme PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2022, soit MegaGest au coût de 15 497 \$, le Gestionnaire municipal au coût de 12 746 \$, le service d'évaluation en ligne au coût de 3 565 \$ et la surveillance des copies de sécurité au coût de 2 973 \$ (tous ces montants plus taxes si applicables). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances sont autorisées à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
- Ces sommes seront prévues au fonds général 2022 de la Municipalité.
18. Octroi de contrat - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques
- 2021-421
- Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de M^{me} Julie Filion, bibliothécaire, consistant en une banque de temps (26 heures) en soutien professionnel à la responsable de la bibliothèque, au tarif horaire de 75 \$, totalisant un coût de 1 950 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 27 octobre 2021.
- Cette somme sera prévue au fonds général 2022 de la Municipalité.
19. Mandat à Alliance Ressources Humaines - Embauche d'un technicien pour le Service des travaux publics
- 2021-422
- Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de mandater la firme Alliance Ressources Humaines pour procéder au recrutement d'un candidat au poste de technicien pour le Service des travaux publics, aux termes et conditions décrits à l'offre de services en date du 1^{er} décembre 2021. Les frais de services sont fixés à 12 % du salaire annuel avec clause de remplacement, sans frais, de soixante (60) jours.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
20. Mandat à Alliance Ressources Humaines - Poste de conseiller(ère) en urbanisme (remplacement congé de maternité) - Service de l'urbanisme
- 2021-423
- Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement de mandater la firme Alliance Ressources Humaines pour procéder au recrutement de candidats au poste de conseiller(ère) en urbanisme pour le Service de l'urbanisme (remplacement d'un congé de maternité), aux termes et conditions décrits à l'offre de services en date du 24 novembre 2021. Les frais de services sont fixés à 10 % du salaire annuel.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Période d'essai non concluante - M^{me} Jacinthe Nadeau - Inspectrice adjointe Service de l'urbanisme
- 2021-424 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil entérine la fin d'emploi de M^{me} Jacinthe Nadeau, inspectrice adjointe au Service de l'urbanisme, la période d'essai de celle-ci s'étant avérée non concluante. L'emploi prend fin le 1^{er} décembre 2021.
22. Embauche employée étudiante - M^{me} Jade Massicotte - Entretien et surveillance de la patinoire et prêt d'équipements de sport
- 2021-425 Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M^{me} Jade Massicotte, employée étudiante affectée à l'entretien et à la surveillance de la patinoire et au prêt d'équipements sportifs, selon l'horaire établie, pour la période hivernale 2021-2022. Le taux horaire applicable est fixé à 14 \$, aux termes de la résolution 2021-083 en date du 15 mars 2021.
23. Embauche - MM. Jonathan Leblanc et Danny Coutu-Charron - Poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II - Poste temporaire de nuit
- 2021-426 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement d'entériner l'embauche de MM. Jonathan Leblanc et Danny Coutu-Charron, employés temporaires de nuit affectés au Service des travaux publics, au poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II, pour effectuer les tâches reliées au déneigement et à l'entretien des chemins durant la période hivernale 2021-2022. Les employés temporaires sont régis par les dispositions de l'article 4.04 de la convention collective en vigueur. La date d'embauche est le 2 décembre 2021.
24. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Renouvellement d'adhésion
- 2021-427 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022 et de défrayer, à cette fin, un montant de 4 913,30 \$ (plus taxes si applicables) représentant la cotisation annuelle à titre de membre.
- Cette somme sera prévue au fonds général 2022 de la Municipalité.
25. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - « Défi Ski Nicoletti pneus et mécanique 2022 » - Participation municipale
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

25. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - « Défi Ski Nicoletti pneus et mécanique 2022 » - Participation municipale (suite)

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière organise des événements-bénéfice servant à recueillir des fonds afin de financer des projets et équipements améliorant les soins de santé et les services sociaux dans le nord de Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2021-428

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité participe au « Défi Ski Nicoletti pneus et mécanique 2022 », au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, qui aura lieu à la Station touristique Val Saint-Côme les 11 et 12 mars 2022. Une équipe de huit (8) personnes sera formée pour représenter la Municipalité lors de cette activité, dont le coût total est de 600 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

26. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Spectacle-bénéfice pour le Club des petits déjeuners - École Saint-Théodore-de-Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par les organisateurs d'un spectacle-bénéfice au profit du Club des petits déjeuners de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2021-429

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 200 \$, en offrant gracieusement la salle de spectacles de la Belle Église dans le cadre du spectacle-bénéfice au profit du Club des petits déjeuners de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey, qui aura lieu le 22 avril 2022.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Achat de livres

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière.

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Achat de livres (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-430

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une quantité de soixante (60) livres d'une valeur totale de 600 \$, au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

28. Ministère des transports du Québec (MTQ) - Permission de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal année 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

POUR CES MOTIFS,

2021-431

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Olivier Sicard, directeur du Service des travaux publics, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

29. Libération de retenue contractuelle - Pavage J.D. inc. Appel d'offres 2021-006 - Réfection du chemin des Monts

2021-432

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la libération de retenue contractuelle à l'entreprise Pavage JD, d'un montant de 39 551,40 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du chemin des Monts, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-006.

29-a) Autorisation de paiement - Excavation Mailhot & Fils - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs (AJOUT)

2021-433

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à l'entreprise Excavation Mailhot & Fils, d'un montant de 121 011,06 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-013.

29-b) Libération de retenue provisoire - Excavation Mailhot & Fils - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs (AJOUT)

2021-434

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser la libération de retenue provisoire à l'entreprise Excavation Mailhot & Fils, d'un montant de 6 722,84 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-013.

30. Règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-435

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu *majoritairement* que le conseil adopte le règlement 629-2021 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Les conseillers M. Jean-Guy Thibault et M. Richard Héту votent contre cette proposition.

31. Règlement 630-2021 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1094.3 du Code municipal, une municipalité peut constituer des réserves financières dans le but déterminé de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu aux quatre ans et représentent des déboursés importants pour la municipalité de Chertsey;

31. Règlement 630-2021 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales (suite)

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces dépenses sur une période beaucoup plus longue et ainsi éviter une augmentation importante des dépenses lors de l'année de l'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la municipalité de Chertsey de créer, au profit de l'ensemble du territoire, une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales, soit un montant de 20 000 \$ affecté à cette fin par le conseil pour chacun des exercices financiers;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-436

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 630-2021 intitulé « Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

32. Règlement 631-2021 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 16 mars 2020, du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 582-2020 vise à déterminer la répartition du remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages, tels que son entretien, les travaux et les activités de surveillance et tout autre coût direct ou indirect;

CONSIDÉRANT QUE les diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021, pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne, s'élèvent à 15 888,47 \$, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

32. Règlement 631-2021 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264) (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-437

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* que le conseil adopte le règlement 631-2021 intitulé « Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264) ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.

33. Règlement 632-2021 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297)

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 16 mars 2020, du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 582-2020 vise à déterminer la répartition du remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages, tels que son entretien, les travaux et les activités de surveillance et tout autre coût direct ou indirect;

CONSIDÉRANT QUE les diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021, pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal, s'élèvent à 9 367,78 \$, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-438

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* que le conseil adopte le règlement 632-2021 intitulé « Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297) ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.

- 2021-439
34. Adoption des comptes fournisseurs
- Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de novembre 2021 au montant de 977 392,91 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.
- Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 novembre 2021, au montant de 984 717,92 \$ et en autorise le paiement.
- Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.
-
- Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière
35. Dépôt de l'état des activités financières
- La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.
36. Dépôt du registre public des déclarations des élus
- La directrice générale adjointe et Service du greffe mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des élus, tenu en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie, pour la période de décembre 2020 à décembre 2021. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.
37. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- En vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q.,c.E.2.2), tous les membres du conseil ont déposé, dans le délai imparti, leur déclaration d'intérêts pécuniaires.
- 2021-440
38. Taux d'intérêt pour l'année 2022
- Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu *majoritairement* de fixer le taux d'intérêt sur les taxes échues à 15 % pour l'année 2022.
- Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.
39. La mairesse vous informe
- La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

40. Période de questions

On compte six (6) personnes dans l'assistance.

41. Levée de la séance

2021-441

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 25.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse